



Meung-sur-Loire, le 18 avril 2019

NOTE D'INFORMATION

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur concernant le dossier présenté par la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire en vue d'obtenir l'autorisation environnementale pour la restauration et l'entretien de la rivière des Mauves et de ses affluents, sur les Communes de Meung-sur-Loire, Baccon, Baule, Coulmiers, Huisseau-sur-Mauve, le Bardon et Rozières-en-Beauce, sont consultables à l'accueil de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture.

La Directrice Générale des Services,
Nathalie MASSON

Affichée le : 18 avril 2019

